

Les barrages et le contexte ouest africain

- Environ 150 barrages construits
- Plus de 250 000 personnes déplacées
- Un bilan de déplacement/réinstallation mitigé
- Une évolution des standards et des principes (notamment des bailleurs de fonds – BM et BAD)
- Des chantiers en cours (Taoussa, Fomi, Kandadji, Bui, Samandéni, Adjarala, Sambangalou...)
- Plus de 200 000 personnes déplacées à venir



Un contexte qui évolue sensiblement depuis 3 ans

- Organismes de bassins et CEDEAO reconnaissent
 l'importance du dialogue avec les populations locales et leur contribution dans la prise de décision
 - Chartes de l'eau OMVS, ABN, CBLT, ABV (en projet)
- Exemple : Charte de l'Eau de l'ABN et son Annexe I (adoption par le Conseil des Ministres en septembre 2011)
 - Article 41 : Ouvrages et amélioration des conditions de vie des populations
 - > Article 43 : Réparation juste et préalable
 - > Article 45 : Contractualisation des plans
 - Article 46 : Accord conclu sur la base d'un consentement préalable éclairé des populations
 - > Article 48 : Mise en œuvre transparente des accords
 - > Article 50 : Partage des bénéfices



Un contexte qui évolue sensiblement depuis 3 ans

- Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques 2009-2011 (CEDEAO/UICN): recommandations d'un panel d'experts, concertations dans les bassins (Etats, OB et société civile), validation des résultats par le CTE (déc 2011), Directive Cadre...
 - ➤ Affirmer le rôle majeur des organisations de bassin (OB) dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier
 - ➤ Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet
 - S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leur rôle respectif
 - > Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO
 - Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales et assurer la mise en œuvre effective des plans associés

The Global Water Initiativ

La Global Water Initiative - Barrages

- Initiative régionale pilotée depuis 2009 par le consortium UICN/IIED au Niger, Burkina Faso, Mali (+Oxfam), Sénégal et en Guinée
- Objectif: La bonne gouvernance des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest permet le partage équitable des bénéfices avec les communautés en amont et en aval à travers l'utilisation multiple des ressources en eau.
- Démarche proposée:
 - Création d'alliances et de partenariats aux niveaux local, national et régional
 - > Apprentissage et partage de connaissances avec tous les acteurs
 - Propositions de solutions pour promouvoir de meilleurs processus et une bonne gouvernance
 - Sensibilisation et communication avec les décideurs, bailleurs, investisseurs, gouvernements, gestionnaires des barrages, organismes bassin...

Sites de la Global Water Initiative -Barrages

Légende
Barrage projeté
Barrage d'étude
Autre grand barrage
Frontière
Principaux cours d'eau

SENEGAL

SENEGAL

GUINEE
FOM
Moussodougou
Bagré
GUINEE
FOM
Moussodougou
Bagré
COTE DIVOIRE
GHANA

Source: CCRE

Cinq recommandations...

- Faire participer les populations affectées par le barrage aux bénéfices qu'il génère, et donc à l'ensemble des décisions qui sont prises concernant la construction, les déplacements, les compensations, les investissements, les programmes d'appui, etc.
- Remplacer les politiques de compensation, visant a reproduire les conditions existant avant le barrage, par des politiques de développement local préparant les acteurs locaux à s'adapter aux transformations que l'ouvrage va produire dans la région et à en tirer profit.
- 3. Promouvoir le développement des systèmes productifs locaux, en sécurisant l'accès au foncier et aux ressources naturelles au travers d'accords et de règlements compatibles aussi bien avec le droit positif qu'avec le droit traditionnel
- 4. Mettre en place des réglementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux, qui permettent une exploitation équitable et durable des ressources naturelles.
- 5. Favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage en mettant en place des modalités d'accès préférentiels (aux périmètres aménagés, à l'électricité, etc.), en favorisant les dynamiques d'apprentissage et d'organisation qui permettent aux acteurs locaux de s'adapter, en mettant en place un fonds de développement local alimenté par les activités économiques générées par l'ouvrage (électricité, pêche, etc.).

Quelques actions et résultats (apprentissage)

L'expérience depuis 3 ans montre que :

- Il est possible de réduire les frustrations autour des impacts sociaux des barrages et la « volonté politique » commence à prendre forme à travers les Chartes de l'eau et le dialogue de la CEDEAO.
- Les mesures d'implication ne coûtent pas cher.
- On peut apprendre du vécu et les villageois affectés par les anciens barrages peuvent contribuer utilement à la discussion « ...et si c'était à refaire ...? »
- Un enjeu majeur concerne le foncier, sa compensation, son attribution, sa gouvernance et sa gestion. Etant donnée l'importance des règles coutumières, les communautés doivent être impliquées.
- Les études d'impact et les différents processus devront mieux associer les populations (cf. CEDEAO), les collectivités locales et les responsabiliser pour le développement local.

The Global Water Initiation





